

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS NATIONALES
DE LA CROIX-ROUGE, DU CROISSANT-ROUGE
ET DU LION ET SOLEIL ROUGES

AUSTRALIE

PRÉSIDENTE DE LA CROIX-ROUGE AUSTRALIENNE

Par une lettre datée de Melbourne le 23 novembre 1951, la Croix-Rouge australienne a porté à la connaissance du Comité international de la Croix-Rouge la nomination du Professeur Peter MacCallum, M.C., M.A., M.Sc., Ch.B., D.P.N., M.R.C.P. (Edin.), F.R.S.E., aux hautes fonctions de président de la Société, en remplacement de Sir John Newmann-Morris, démissionnaire.

Le Comité national de la Croix-Rouge australienne a vivement regretté la décision de Sir John qui par son zèle infatigable, l'élévation de ses vues humanitaires et sa haute compétence, a rendu de précieux services à l'institution.

BELGIQUE

INAUGURATION DE L'INSTITUT NATIONAL DU SANG¹

Le 20 octobre 1951 a eu lieu à Bruxelles la cérémonie d'inauguration de l'Institut national belge du sang. S. M. la Reine Elisabeth avait bien voulu assister à l'inauguration de l'édifice qui va abriter plusieurs des plus importants services de la Croix-Rouge de Belgique. Elle fut reçue par M. de Taeye, ministre de la Santé publique, le prince Frédéric de Mérode, président de la Croix-Rouge nationale, MM. J. Lemaire, Limbor, D^r De Laet, vice-présidents, et E. Dronsart, directeur-général.

M. D. de Traz représentait le Comité international de la Croix-Rouge; diverses personnalités appartenant aux milieux

¹ *Hors-texte.*

de l'Eglise, de l'armée, de la Croix-Rouge assistaient à la cérémonie au cours de laquelle des discours furent prononcés par le président de la Société et par le ministre de la Santé publique. Le premier orateur releva l'extension considérable prise ces dernières années par les services de transfusion sanguine. En 1940, le nombre des transfusions assurées par la Croix-Rouge ne dépassait pas 1000 par an. Il était de 25.000 en 1950 et le chiffre de 45.000 sera certainement dépassé en 1951.

Après avoir décrit le fonctionnement des services prévus et signalé que les machines sont capables de fournir le double de la consommation actuelle du pays, le prince de Mérode remercia S. M. la Reine, ainsi que le Gouvernement belge, de s'être associés à l'effort immense que vient de fournir la Société nationale qu'il préside, et il termina en rappelant que cette dernière « ne veut voir que l'homme souffrant, quels que soient sa condition, son origine, ses opinions ou son passé. Elle fait appel à tous ses compatriotes et les adjure de venir en ces lieux et d'y faire un don, d'un genre extraordinairement personnel, pour soulager les souffrances et, peut-être, pour vaincre la mort ».

Après que M. de Taeye eut, au nom du Gouvernement belge, félicité la Croix-Rouge nationale d'avoir pu mener à bonne fin sa grande entreprise et qu'il eut salué la création de l'organisme qui désormais coordonnera l'action des 25 centres régionaux et des laboratoires de préparation du sang et de ses dérivés, S. M. la Reine Elisabeth déclara ouvert l'Institut national du sang.

BRÉSIL

NOUVEAU COMITÉ DE LA CROIX-ROUGE BRÉSILIENNE

Le Comité de la Croix-Rouge brésilienne, élu pour les années 1952, 1953 et 1954, comprend les personnalités suivantes :

Sénateur D^r Vivaldo Palma Lima Filho, *président*. — Député D^r Aramis Taborda de Ataíde, *premier vice-président*. — Pro-

BRÉSIL

fesseur D^r Antonio Garneiro Leao, *deuxième vice-président*. — Professeur D^r Cesario de Andrade, *troisième vice-président*. — Col. Dulcidio do Espirito Santo Cardoso, *quatrième vice-président*. — Général D^r Benjamin Gonsalves, *secrétaire*. — Colonel Tito Portocarrero, *secrétaire*. — Col. Lieut. Jaime Alves de Lemos, *secrétaire*. — M^{me} Herminia Faria Fernandes Lima, *secrétaire*. — Professeur D^r Jurandir Lodi, *secrétaire*. — D^r Raimundo Moura Brito, *secrétaire*. — D^r Otacilio Rolindo da Silva, *trésorier*. — D^r Mario Marques Tourinho, *trésorier*.

CHINE

PUBLICATION DE LA CROIX-ROUGE CHINOISE

La Croix-Rouge chinoise a fait parvenir récemment au Comité international de la Croix-Rouge, une intéressante brochure abondamment illustrée, qui donne, par l'image, des renseignements sur les diverses activités de la Société : services médicaux aux ouvriers, paysans, étudiants et enfants ; propagation de l'hygiène ; formation et entraînement de secouristes ; Croix-Rouge de la jeunesse ; équipes médicales mobiles ; équipes médicales envoyées en Corée, etc.

DANEMARK

REVUE DE LA CROIX-ROUGE DANOISE

La Croix-Rouge danoise, on s'en souvient, a envoyé dans les eaux coréennes un navire-hôpital, le « Jutlandia »¹. Un médecin du bord, le D^r Tonnesen, publie un article intéressant dont voici quelques passages :

Il règne toujours, entre nous, à bord du « Jutlandia », une vraie camaraderie. Les chirurgiens travaillaient en équipe, de même que les médecins, psychiatres et neurologues. Tel malade,

¹ Voir *Revue internationale*, mars 1951, p. 247.

par exemple, était traité simultanément par l'oculiste et le spécialiste des maladies nerveuses, et le résultat fut excellent. Jusqu'au 30 juin 1951, 1200 blessés environ furent soignés sur le « Jutlandia ». Mais nous avions encore le temps de nous consacrer à une tâche particulièrement importante, celle de recevoir les nombreuses personnes qui se rendaient à bord, venant de terre ou d'autres navires-hôpitaux, et avec lesquelles nous nous entretenions des méthodes de traitement.

On nous avait assigné des blessés et malades de divers contingents des Nations Unies en Corée, soit des Britanniques, Canadiens, Australiens, Néo-Zélandais, Thaïlandais, Hollandais, Français et Luxembourgeois, ainsi que des Turcs et des Grecs. Un grand nombre également étaient Américains.

Ancré dans le port de Pusan, le « Jutlandia » était le plus beau navire. Les soins étaient assurés par des infirmières, personnel d'élite, possédant une grande expérience et du caractère. Elles travaillaient chaque jour 8 à 10 heures, à la lumière artificielle, et dans une atmosphère étouffante. Et avec quel entrain malgré tout ! Quand on songe qu'elles logeaient à quatre ou cinq par chambre, n'ayant donc pratiquement pas de vie privée, on doit admirer leur attitude et l'amitié qui les unissait.

Le port de Pusan n'était guère un agréable lieu de séjour. On y voyait des bateaux de tout genre et de toute grandeur. Il y régnait une fiévreuse activité... Lorsqu'on en avait la possibilité, on recevait à bord des enfants coréens blessés, quelquefois des adultes également, afin de leur donner des soins, et l'on peut dire, en résumé, que notre navire-hôpital a rendu de grands services.

FRANCE

PRÉSIDENCE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Par une lettre datée de Paris, le 18 décembre 1951, la Croix-Rouge française a fait connaître au Comité international de la Croix-Rouge que le Conseil d'administration de la Société,

FRANCE

renouvelé conformément aux statuts, a réélu, dans sa séance du 11 décembre 1951, le Professeur E. Brouardel comme président ainsi que MM. André François-Poncet et G. Vermersch, comme vice-présidents.

GRANDE-BRETAGNE

REVUE DE LA CROIX-ROUGE BRITANNIQUE

Sous le titre « S'entr'aider », la Revue de la Croix-Rouge britannique ¹ publie un article dont les passages que nous reproduisons prouvent, une fois de plus, l'intérêt que la Croix-Rouge porte à la rééducation des invalides et à leur réintégration dans la vie normale.

La Grande-Bretagne a établi et réalisé bien des plans dans ce dessein, écrit l'auteur ; mais le but ultime est toujours le même : faire des invalides, hommes et femmes, des citoyens utiles et indépendants, aussi bien dans leur travail que dans leurs loisirs. Nous sommes souvent trop enclins à les aider, à les protéger exagérément au lieu de les encourager à devenir aussi indépendants que possible et à occuper dans l'existence la place qui leur revient.

Dans les limites de leurs aptitudes et pour autant qu'ils exercent un métier qui leur convient, ces hommes et ces femmes sont souvent tout à fait capables de rivaliser avec les travailleurs valides. Mais il n'est pas toujours facile de trouver exactement le genre d'occupation qui le leur permette. Parfois, ces invalides sont timides, hésitants, d'autres, au contraire, sont trop sûrs d'eux, vaniteux. Presque tous pourtant souffrent d'un sentiment de solitude ; ils se sentent seuls en eux-mêmes, seuls dans leur travail, un peu « exclus » et sans contact réel avec les travailleurs ordinaires. Les moins « handicapés » trouvent parfois un emploi dans des usines ou dans de petits ateliers. Mais, généralement, les grands invalides doivent s'installer à

¹ *The British Red Cross Society. Quaterly Review*, n° 4, octobre 1951.

leur compte, soit qu'ils exercent un métier soit qu'ils dirigent une petite entreprise...

Lorsque la Croix-Rouge peut obtenir que deux ou plusieurs invalides, souffrant d'infirmités différentes, associent leurs aptitudes et leurs métiers, aussitôt le rendement s'accroît et, autre facteur plus important encore, ces invalides cessent d'être des « isolés » ; le courage, la confiance mutuelle, le respect pour le travail du compagnon, se développent.

Un fabricant de cols fournit un exemple particulièrement intéressant du travail — divisé en 22 menues opérations — accompli par de jeunes infirmes. Chacune des ouvrières reçoit, de sa voisine de droite, le col en partie déjà confectionné ; elle accomplit elle-même une des opérations, ce qui ne doit pas durer plus de deux minutes, puis elle passe ensuite le col à sa voisine de gauche. Certaines parties du travail exigent un effort rapide des pieds et des mains, d'autres au contraire conviennent parfaitement à des infirmes gravement atteints. Ainsi, par exemple, une ouvrière, pour faire fonctionner très vite sa machine à coudre, a besoin de pieds et de jambes solides (deux jambes artificielles font parfois l'affaire) et de deux mains suffisamment adroites pour guider l'objet à coudre, tandis que l'ouvrière qui bâtit ou retourne les cols fera parfaitement son travail, même si elle a les jambes paralysées ; celle qui façonne les pointes des cols avec un outil spécial, a besoin de mains souples et fortes. Ces infirmes prennent plaisir à travailler en équipe et accomplissent volontiers leur petite part, bien que l'effort qu'elles fassent pour garder le rythme et ne pas provoquer de retard dans le travail des ouvrières valides exige souvent d'elles une sérieuse tension...

ITALIE

UN HÔPITAL DE CAMPAGNE
DE LA CROIX-ROUGE ITALIENNE, EN CORÉE

A la suite de la circulaire du 25 août 1950, adressée aux Comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge,

ITALIE

relative aux initiatives que le CICR a prises dès le début des hostilités en Corée, M. le professeur Mario Longhena, président général de la Croix-Rouge italienne, faisait part, en date du 16 septembre 1950, au président du Comité international, d'une offre généreuse de sa Société. La Croix-Rouge italienne mettait à disposition un hôpital de campagne comprenant 37 tentes, d'une capacité de 100 lits pour malades, sous la direction d'un personnel sanitaire expérimenté, aux fins de soulager les victimes du conflit.

Certaines difficultés retardèrent la réalisation de cette initiative que le CICR avait saluée avec une vive satisfaction, comme il avait accueilli avec empressement, à la même époque, la nouvelle qu'un navire-hôpital danois s'apprêtait à partir pour la Corée sous les auspices de la Croix-Rouge internationale¹. Le « Jutlandia » a fait retour en Europe le 15 septembre 1951 pour repartir le 30 du même mois pour la Corée.

L'« Hôpital-68 » de la Croix-Rouge italienne travaille dans le même esprit d'absolue neutralité devant la souffrance, s'inspirant de la tradition même dont le Comité international, depuis un siècle, s'efforce sans relâche d'étendre les effets, tradition qu'ont consacrée, avec une force accrue en 1949, les quatre Conventions de Genève. La Croix-Rouge italienne entend que sa mission accueille les victimes de la guerre de Corée dans le sens le plus large de ces Conventions : population civile, combattants blessés et malades des deux parties en conflit, prisonniers de guerre. Cette action de secours a été notifiée au Gouvernement de la Corée du Nord qui a accusé réception de cette communication à M. Trygve Lie en date du 26 octobre 1951.

Le 16 octobre 1951, dans les salons de la gare maritime de Naples, peu avant le départ de l'unité sanitaire italienne, en présence de hautes personnalités de l'Eglise, du Gouvernement et d'un délégué des Nations Unies, le professeur Mario Longhena prononça une allocution dans laquelle il rappela la noblesse du message que la Croix-Rouge a le dessein d'apporter au monde.

¹ Voir *Revue internationale*, mars 1951, p. 247.

Un mois plus tard, le navire transportant l'hôpital de campagne de la Croix-Rouge italienne arrivait dans le port de Pusan. Le Comité international a chargé le chef de sa délégation en Corée du sud, le D^r Lehner, de faciliter dans toute la mesure possible la tâche du capitaine-médecin Coia, directeur de cet hôpital.

L'« Hôpital-68 », entièrement autonome, pourvu d'un dispensaire pouvant recevoir plusieurs centaines de personnes par jour, complété par un pavillon de pédiatrie et doté de laboratoires d'analyses et de radiologie, est largement fourni de matériel médical et de produits pharmaceutiques. Le personnel — au total 70 membres tous volontaires — comprend, sous la direction de son médecin-chef, dix autres officiers dont un pharmacien et un aumônier, six infirmières-volontaires, sept sous-officiers et 46 gradés brancardiers et infirmiers, chauffeurs, etc.

Le Comité international de la Croix-Rouge a adressé au président général de la Croix-Rouge italienne ses vœux les plus chaleureux pour le succès de cette mission.

*RATIFICATION DES CONVENTIONS DE GENÈVE
DU 12 AOÛT 1949
POUR LA PROTECTION DES VICTIMES DE LA GUERRE*

Voir, ci-dessus, page 69.
